

**Consultation publique portant sur le projet de décret portant modification de la composition des conseils d'administration des parcs nationaux de Port-Cros, du Mercantour, de la Guadeloupe, des Cévennes et des Calanques.**

**MOTIFS DE LA DECISION**

Consultation tenue du 28 juin 2022 au 19 juillet 2022

**NOR : TREL2217983D**

Les deux contributions, complémentaires, demandent une extension du collège des personnalités qualifiées à compétence nationale du conseil d'administration du parc national de Port-Cros. L'option proposée engendrerait une modification non souhaitable des équilibres entre collèges. Le projet de décret n'est donc pas modifié du fait de cette consultation.